

M. DAVIES (I. P. - E.) : Je suis surpris d'entendre l'honorable député parler de la sorte. Il s'agit en ce moment d'un crédit de \$7,000 pour un quai qui doit être construit en haut du pont, à un endroit navigable, mais où, ainsi que l'a démontré l'honorable député de Saint-Jean, les navires ne vont jamais, et on nous demande de voter ces \$7,000. Ce quai ne servira qu'à recevoir des piles d'écorces, et l'honorable député ose prétendre devant le comité que toutes les divisions électorales sont traitées avec la même justice, quelle que soit l'opinion politique de leurs représentants. Quels sont les faits à cet égard ?

N'a-t-il pas été démontré hier que, pour l'île du Prince-Edouard, une province entièrement entourée d'eau, une province située au centre de toute la flotte des pêcheurs, une province où il entre cinq mille fois plus de navires que dans le port pour lequel l'honorable député a obtenu \$7,000 pour un quai, n'a-t-il pas été démontré, dis-je, que pour toute cette province, quais, jetées, brise-lames et havres, il n'a été voté que \$6,000, et que vu que le gouvernement retire de \$1,000 à \$1,500 de ces quais, l'île ne reçoit en réalité que \$5,000. Nous avons le port de Casumpec, un port de refuge pour les bateaux pêcheurs américains et canadiens, le seul sur la côte nord de l'île, à l'exception de Rustico, qu'on peut à peine appeler un port ; le gouvernement a fait draguer le roc au fond du port, et l'a fait jeter dans le chenal, ce qui met les choses pire qu'avant. On a voté \$2,000 tous les ans, mais cela n'était pas suffisant pour que ces travaux fussent avantageux. Sur la côte sud de l'île, il y a le brise-lames de l'île Wood, qui est là inachevé depuis des années, et cette population, dans un rayon de 30 milles, n'a pas un seul port, à l'exception du port artificiel qu'on est à construire et, cependant, on ne peut obtenir un seul sou. Je ne puis rien obtenir du gouvernement pour un quai dans l'intérieur de l'île ; et, cependant, l'honorable député (M. Landry) a l'audace de dire que nous n'avons pas raison de nous plaindre. Je dis que nous sommes honteusement maltraités. J'affirme que la manière dont le ministère des travaux publics est administré est une honte pour le gouvernement ; et je n'ai aucune hésitation à employer les expressions dont je me sers en ce moment.

Ce que je viens de dire a été clairement démontré hier soir. L'honorable ministre ne connaissait rien des dépenses qui se font dans cette province ; il ignorait qu'on avait permis à l'entrepreneur de rejeter de nouveau dans le havre de Casumpec le roc qu'il enlevait du chenal. On gaspille des sommes de \$10,000 à \$15,000 à des travaux inutiles, pendant que nous ne pouvons rien avoir de ce que nous demandons. On ne cherche même pas à rendre justice.

Des quais que le gouvernement a pris à sa charge tombent en ruines, comme l'a démontré l'honorable député de Prince (M. Perry) ; d'autres pourrissent, et on ne fait rien pour protéger les travaux qui existent et encore moins pour donner à la population les facilités dont elle a besoin. Nous ne demandons pas qu'on nous construise des quais pour y corder de l'écorce, mais nous voulons des ports de refuge pour la nombreuse flotte de bateaux de pêche qui nous arrive tous les ans. Nous voulons des brise-lames, et nous demandons que les entrées des ports soient creusées, pour la protection de toute la flotte de bateaux-pêcheurs du pays, et

non pour l'avantage de quelques navires particuliers ; et cependant, on nous refuse même cela. Et pourquoi ? Le ministre des travaux publics ne peut pas nier que ces travaux sont nécessaires, mais il refuse d'accéder à nos demandes, parce que la population de l'île du Prince-Edouard, dans l'exercice de ses droits, a jugé à propos d'élire six députés qui n'approuvent pas sa politique. J'ai l'intention de revenir plus tard sur cette question, et de faire savoir plus au long à cette chambre de quelle injuste manière la province de l'île du Prince-Edouard a été traitée sous le rapport des travaux publics, mais je n'ai pas pu entendre sans protester l'honorable député de Kent prétendre que nous étions traités avec justice, ou même avec un semblant de justice, et cela, au lendemain d'un débat qui a démontré que tout ce que reçoit ma province est une somme de \$6,000, dont \$1,000 reviennent au gouvernement sous forme de droits perçus,

M. GILLMOR : Je crois que dans l'intérêt public, l'honorable député du comté où ces \$7,000 doivent être dépensées et qui a demandé au gouvernement de mettre ce crédit dans les estimations, devrait être en état de nous donner les raisons qui nécessitent une telle dépense, et nous dire quelles affaires se font à cet endroit. Dois-je comprendre que le gouvernement est d'opinion qu'il est utile de construire, dans le comté de l'honorable député, un quai dont on ne se servira que pour corder le bois et l'écorce ? Dans mon comté, il y a des quais, mais ce sont des propriétés privées, entretenues aux frais des propriétaires. Avant de nous demander de voter ce crédit, l'honorable ministre devrait s'assurer si cette dépense est réellement nécessaire par l'intérêt public. Le ministre, ou du moins, son assistant, qui a dû visiter la localité, devrait pouvoir nous dire quel commerce on s'attend à avoir à cet endroit.

L'honorable député de Kent (M. Landry) parle avec beaucoup de facilité, mais il ne nous a pas encore dit quelle espèce de marchandises sera chargée et déchargée à ce quai, ni quel est le genre de commerce qui se fait au-dessus du pont. Si le quai devait être construit dans un autre endroit, je comprendrais ; je représente un comté du bord de la mer où il y a du commerce et des scieries, et où des voyageurs descendent aux différents ports et, cependant, nous n'avons pas un seul quai public, pour lequel le gouvernement paie un seul sou, et comme question de fait, mon comté n'a pas reçu un sou du gouvernement depuis des années. Que l'honorable député de Kent qui doit savoir si ce quai est utile ou non, qui connaît le genre de commerce qui se fait à cet endroit, nous dise si les gens se serviraient du quai pour y corder du bois et de l'écorce, ou pour expédier leurs pommes de terre. Il doit savoir tout cela et il aurait dû en faire part au gouvernement, avant que ce dernier ait consenti à nous demander ce crédit ; il est impossible que l'honorable député ne soit pas au courant de tout ce qui concerne cette question.

M. WELDON (Saint-Jean). L'honorable député de Kent prétend que ce quai est une entreprise nécessaire. Je diffère d'opinion avec lui. Quand il s'agit de travaux nécessaires, je ne suis pas opposé à ces crédits, et quant à ce même port, je ne me suis jamais opposé à ce qu'une somme fût votée pour en améliorer l'entrée, et j'ai même voté pour cela. Cependant, ce crédit paraît avoir été sup-